

Délibération 84/07-4 : Aide allouée aux habitants des communes sinistrées des Vosges

Monsieur CHONE rappelle aux membres du Conseil Municipal les importants dégâts provoqués dans les Vosges par la tornade du 11 juillet 1984, qui a sinistré 2 500 foyers.

Il propose que les habitants de Ludres s'associent aux villages dévastés par la tempête et manifestent leur solidarité en leur venant en aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- une somme de 10 000 F est votée par le Conseil Municipal. Elle sera versée au Comité d'Aide aux Sinistrés présidé par M. le Président de l'Association des Maires du Département des Vosges, 6 rue de la Préfecture à EPINAL, C.C.P. 836 07 E NANCY.